

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
(1).37.58

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

**OBJET : ERILIA SA d'HLM : scission en deux tranches du projet de création d'un tiers-lieu
culinaire au sein du Monticole à Plan d'Aou (Marseille XVème) et association de l'aide
départementale votée à la première tranche.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 208 du 13 décembre 2019, la Commission permanente a octroyé à la SA d'HLM Erilia, groupe Habitat en Région, domiciliée 72 bis rue Perrin-Solliers 13291 Marseille Cedex 6, une subvention d'un montant de 200.000 € afin d'accompagner la création d'un tiers-lieu culinaire dans le quartier de Plan d'Aou à Marseille 15e arrondissement, pour un coût prévisionnel de 491 666 € hors taxes.

Pour mémoire, le tiers-lieu sera abrité au rez-de-chaussée de l'immeuble "Le Monticole" construit par la SA d'HLM Erilia. Cet espace a coûté 560 000 €. Ce sera une partie de l'apport en nature fait par Erilia qui le confiera en gestion aux "Grandes Tables".

Ce projet doit permettre de finaliser la rénovation urbaine du quartier de Plan d'Aou, par l'introduction d'une nouvelle dynamique économique, culturelle et sociale. Il vise en effet à mixer les populations et favoriser les échanges, à l'image de l'expérience conduite au sein de la Friche de la Belle de Mai.

Le plan de financement s'élève à 519 295 € HT et repose sur :

- la subvention départementale de 200 000 €
- la subvention de 50 000 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- l'apport par Erilia de 60 000 € en autofinancement,

soit au total 310 000 €

Les 210 000 € manquants sont en recherche.

Cependant, les difficultés et incertitudes dues au contexte sanitaire de ces derniers mois, ainsi que le retard dans la mobilisation des autres financeurs, conduisent les porteurs du projet à scinder le projet en deux tranches.

La première tranche de 310 000 €HT pour démarrer l'activité à caractère économique et culturelle, en lien avec l'inauguration de la Médiathèque mitoyenne "Salim Hatubou" qui pourrait intervenir au cours du dernier trimestre 2020. Cette tranche intéresse l'ensemble des travaux de second œuvre (électricité, plomberie, chauffage, climatisation, ventilation, sols, revêtements muraux, plâtrerie, métallerie), l'équipement d'une partie des postes de cuisine et les honoraires associés.

La deuxième tranche du projet de 209 295 € HT intéresse l'équipement de postes de cuisine complémentaires, l'achat de mobiliers, l'installation d'une pergola bioclimatique extérieure ainsi que des dépenses d'honoraires.

Afin de finaliser le financement de la deuxième tranche, les porteurs de projet ont d'ores et déjà engagé des démarches auprès de :

- l'État : obtention de 20 000 € au titre du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire -FNADT-,
- la Région : 47 436 € à solliciter sur fonds européens,
- la Métropole Aix-Marseille-Provence : 100 000 €

Erilia participera à nouveau pour le solde après la sollicitation d'aides auprès de fondations privées (Fondation de France...).

Dans ce contexte et afin de permettre le démarrage du projet, il est proposé à la Commission permanente d'associer la subvention de 200 000 € votée le 13 décembre 2019, au financement des 310 000 € de la première tranche.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2019-19013K en application de la délibération n° 208 du 13 décembre 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL